

ACTION URGENTE

COLOMBIE. UNE ATTAQUE CAUSE UN DÉPLACEMENT FORCÉ

Le peuple binational indigène yukpa établi à Cúcuta, dans l'est de la Colombie, a été victime d'une attaque armée le 17 mai, suivie d'un déplacement forcé.

Tard dans la nuit du 17 mai, un foyer situé dans le quartier de Nuevo Escobal, à Cúcuta, où **plus de 300 indigènes yukpas** du Venezuela vivaient, a été attaqué par un groupe armé non identifié, vraisemblablement des paramilitaires. Les représentants de la communauté ont signalé qu'ils ont reçu des menaces visant directement leur vie et leur intégrité, et que les autorités colombiennes n'ont pas activé les plans d'urgence nécessaires pour les soutenir à Cúcuta, mais sont au contraire restées silencieuses face à ces événements.

Le Service jésuite des réfugiés a signalé qu'à cause de cette attaque armée, 106 indigènes, dont 56 enfants, ont été forcés de se déplacer dans le parc de Santander, à Cúcuta, à la recherche d'un refuge et de l'assistance des autorités locales. Certains ont par la suite été déplacés à la frontière vénézuélienne.

Il a été signalé à l'attention d'Amnesty International que les autorités locales n'ont pour l'instant pas porté une attention suffisante à ces personnes déplacées originaires du Venezuela. Elles ont au contraire fait état de leur intention de les forcer à repartir, ce qui irait à l'encontre de leur droit de rester dans le pays et de jouir d'une protection et d'une assistance suffisantes.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- demandez au ministre de l'Intérieur et aux autorités locales compétentes d'activer immédiatement le plan d'urgence établi aux termes de la Loi 1448 de 2011 afin de fournir une assistance aux indigènes yukpas forcés de quitter leurs foyers en raison d'attaques armées dans la région ;
- appelez les autorités à fournir immédiatement des soins et une assistance, et notamment permettre la relocalisation en Colombie demandée par les indigènes yukpas, afin de protéger leur vie, leur intégrité et leur existence ;
- engagez-les à lancer immédiatement le plan d'urgence ethnique pour le peuple indigène binational yukpa et à veiller à ce que leurs droits soient respectés en Colombie.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 3 JUILLET 2018 À :

Président

Señor Juan Manuel Santos
 Presidente de la República, Palacio de Nariño, Carrera 8 No.7-26
 Bogotá, Colombie
 Courriel : contacto@presidencia.gov.co
Formule d'appel : Excmo. Sr.
Presidente / Monsieur le Président

Ministre de l'Intérieur

Señor Guillermo Rivera
 Carrera 8 No.7-83
 Tél : +57 1 242 74 00
 Courriel : servicioalciudadano@mininterior.gov.co
Formule d'appel : Estimado Sr.
Ministro, / Monsieur le Ministre,

Copies à :

Conseillère présidentielle sur les politiques relatives aux droits humains
 Señora Paula Gaviria Carrera 8 No.7-26
 Bogotá D. C., Colombie
 Fax : +57 1 566 2064 / 344 1817
 Courriel : paulagaviria@presidencia.gov.co

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Nombre, Dirección 1, Dirección 2, Dirección 3, Número de fax Dirección de correo-e Tratamiento

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 59/18. Pour plus d'informations : www.amnesty.org/fr/documents/amr23/8075/2018/fr/

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

COLOMBIE. UNE ATTAQUE CAUSE UN DÉPLACEMENT FORCÉ

COMPLÉMENT D'INFORMATION

En mars 2018, Amnesty International a dénoncé le fait que des indigènes yukpas qui avaient traversé la frontière avec la Colombie étaient en butte à des expulsions et à des menaces de renvoi au Venezuela, en violation des droits qui sont les leurs en tant que population binationale. L'État colombien bafoue leur droit de rester dans le pays et leurs droits en tant que peuple indigène.

Les Yukpas établis à Cúcuta ont été expulsés à deux reprises depuis le 1er octobre 2017, sur décision du maire. Ils ont été renvoyés contre leur gré au Venezuela sous le prétexte qu'ils étaient rentrés volontairement, et relevaient en conséquence de la catégorie des « ressortissants étrangers ».

Ils vivent actuellement dans des conditions extrêmement précaires, sans accès à des services de base tels que l'eau potable, l'alimentation, la santé ou l'éducation. La Constitution colombienne reconnaît que les peuples indigènes transfrontaliers ont le droit d'être traités comme des citoyens. Le traitement qu'ils reçoivent de la part des institutions étatiques devrait donc être le même que pour toute autre communauté indigène colombienne touchée par une crise sur le territoire.

En 2009, la Cour constitutionnelle a ordonné l'élaboration et la mise en œuvre de plans de sauvegarde pour répondre à la situation critique de 34 peuples indigènes de Colombie touchés par le conflit armé et les déplacements forcés, dont le peuple yukpa.

Noms : plus de 300 indigènes yukpas à Cúcuta
Hommes et femmes

Action complémentaire sur l'AU 59/18, AMR 23/8459/2018, 22 mai 2018